



# NOUVELLES IMAGES d'HAÏTI

**Le mensuel du Collectif Haïti de France**

## SOMMAIRE

**Page 1**

L'ARTICLE DU MOIS

**Migrants haïtiens : la face cachée de la traite des êtres humains en République Dominicaine**

**Page 3**

VU DANS LA PRESSE ET L'ÉDITION

**Page 4**

LES NOUVELLES DE NIH ONT UNE ENERGIE DURABLE

L'ACTUALITE DU CHF

## EDITORIAL — septembre 2020

"Yo te pale w, ASE ! ", c'est ainsi, avec le cri du peuple haïtien, que Lyonel Trouillot a intitulé son article paru dans les colonnes du Nouvelliste le 16 septembre.

Mais déjà le 20 août dernier, celui-ci nous rappelait que la communauté internationale refuse d'entendre les tollés des citoyens haïtiens. (voir page 3, Vu dans la presse et l'édition)

Ces cris que personne n'écoute, sont au cœur de ce numéro de NIH. L'article du mois est dédié aux enjeux de la migration haïtienne en République Dominicaine. Interrogeons-nous sur une question peu débattue, mais fondamentale : pourquoi les statistiques officielles sur les victimes de la traite des êtres humains en République Dominicaine ne comptabilisent pas les Haïtiens ? Qu'est-ce qui les empêche d'écouter ces victimes et leurs cris ? Et nous, entendons-nous les besoins et les voix des citoyens Haïtiens ?

## L'ARTICLE DU MOIS

### **Migrants haïtiens : la face cachée de la traite des êtres humains en République Dominicaine**

**Un article de Jean Pierre Murray.**

Jean Pierre Murray est Doctorant en Gouvernance Globale et Sécurité Humaine à l'Université de Massachusetts Boston, Assistant Lecturer à l'Université des West Indies (Jamaïque).

Il concentre ses recherches sur les questions de la sécurisation de l'immigration, en particulier, la situation des migrants Haïtiens en République Dominicaine.



Si les migrants haïtiens en République Dominicaine sont particulièrement vulnérables à la traite des êtres humains, les initiatives prises en la matière ont tendance à les ignorer. Ce paradoxe pèse sur de nombreuses recherches et sur les politiques de lutte contre la traite. Les mêmes facteurs qui rendent les

personnes vulnérables - race, classe, sexe, statut de migrant - les excluent également des initiatives visant à les protéger. Comment expliquer ce constat ?

Dans le cas des migrants haïtiens, le fait d'être majoritairement des hommes noirs, pauvres et avec un statut d'immigrants irréguliers, les

rendent plus susceptibles d'être considérés comme des passeurs clandestins (et donc comme des criminels) plutôt que comme des victimes de la traite. Pour résoudre ce paradoxe, il faudrait se concentrer sur la sécurité humaine plutôt que sur la sécurité de l'État. Et une meilleure appréciation des causes structurelles de cette situation est nécessaire.

### ***Mobilité et vulnérabilité***

Alors que la pandémie de la Covid 19 met en évidence la mobilité humaine comme un facteur de risques de santé publique, les personnes en déplacement sont confrontées à un ensemble de risques beaucoup plus larges, y compris la traite des êtres humains. Les fermetures formelles des frontières et les restrictions de voyage n'ont pas freiné les flux de population transfrontaliers entre la République Dominicaine et Haïti. Au lieu de cela, les migrants haïtiens continuent de traverser la frontière poreuse, faisant face à des risques accrus en raison de la pandémie en cours. Des problèmes structurels beaucoup plus profonds les rendent également exposés à l'exploitation et à l'exclusion. Les migrants haïtiens sont beaucoup plus vulnérables à la traite des êtres humains car leur situation économique, leur identité raciale, leur statut d'immigrants illégaux et même leur nationalité se traduisent collectivement par de multiples formes de marginalisation et de fragilité.

### ***Mais où sont les victimes haïtiennes ?***

Il est donc curieux que pas une seule victime haïtienne n'apparaisse dans les statistiques officielles sur la traite des êtres humains en République Dominicaine. Bien que les rapports sur les principaux cas, suggèrent que les Haïtiens sont parmi les victimes de la traite dans le pays, les données du gouvernement ne concernent que les Dominicains et Vénézuéliens. Pourtant, si les Haïtiens et les Haïtiennes en sont bien les victimes les plus probables, elles sont les moins susceptibles d'être reconnues comme telles. Au lieu de cela, ils figurent massivement dans la catégorie des migrants clandestins et sont donc plus susceptibles d'être expulsés que protégés. En 2018, un rapport du gouvernement dominicain, a signalé 96 victimes de la traite des êtres humains. D'après ce rapport, ces victimes ont été pris

en charge, ont bénéficié de soins médicaux et psychologiques, ont eu accès à de la nourriture, à un abri et à une assistance légale. Conformément au droit international sur la question, ces victimes, sans papiers, ont été exonérées de toutes sanctions. Cependant, le même rapport a répertorié plus de 52 000 Haïtiens comme « migrants sans papiers », qui eux, ont été détenus par les autorités dominicaines.

Les préjugés que l'on peut avoir sur le profil des victimes de la traite, aggravent la situation des victimes haïtiennes en République Dominicaine. Dans l'imaginaire collectif, les femmes sont supposées être les victimes les plus probables et les hommes les auteurs les plus probables de la traite, principalement à des fins d'exploitation sexuelle. Cependant, les rapports de 2014 et 2016 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime montrent une augmentation régulière des cas d'hommes victimes de la traite, qui représenteraient environ 30% du total, tandis que le travail forcé représenterait environ 40% de tous les cas de traite.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, le travail forcé représenterait plus de la moitié des cas détectés. Pourtant, en République Dominicaine où les hommes haïtiens constituent la plus grande partie de la main-d'œuvre dans le secteur de la construction et celui de l'agriculture, les hommes ne figurent pas du tout dans le radar de lutte contre la traite.

Ils sont négligés, car ils ne correspondent pas à la catégorie, généralement connue, de victimes (femmes, enfants...).

Cependant, la vulnérabilité des femmes haïtiennes à la traite des êtres humains à la frontière a été bien documentée malgré le manque de données concrètes. Il est donc surprenant qu'elles ne figurent pas parmi les victimes de la traite officiellement reconnues en République Dominicaine. Pauvres, à la peau sombre, les femmes haïtiennes ne semblent pas avoir le même droit à la reconnaissance du statut de victimes que sont les migrants vénézuéliens ou dominicains plus « latinos ». L'intersection de la race, de la classe sociale, du sexe et du statut de sans-papiers joue le double rôle de les rendre particulièrement vulnérables à la traite et de les empêcher d'être reconnues comme des victimes. Pourtant, elles doivent être reconnues comme victimes si elles veulent accéder à la protection que l'État est tenu de leur fournir.

## **Des pistes de réflexion pour expliquer ce manque de reconnaissance ?**

Peut-être n'y a-t-il vraiment pas de victimes haïtiennes de la traite d'êtres humains en République Dominicaine comme le prétend le gouvernement ? Cela signifierait cependant, que les rapports scientifiques sur le sujet élaborés par l'Organisation Internationale pour les Migrations, des ONG comme OBMICA se sont tous trompés.

C'est peut-être alors une question d'intérêt de l'Etat dominicain ? Les victimes reconnues de la traite ont droit à une protection qui est de la responsabilité de l'Etat. Ainsi, s'ils ne peuvent pas être reconnus comme des criminels, alors ils ne peuvent pas être expulsés, et le gouvernement dominicain serait tenu d'accorder des droits aux victimes haïtiennes. Mais s'ils sont seulement considérés comme des migrants clandestins, alors, ils enfreignent les lois sur l'immigration et par conséquent,

peuvent être rendus coupables et être expulsés.

Mais pourquoi les haïtiens sont-ils exclus de la reconnaissance du statut de victimes ? Pourquoi eux ? Se pourrait-il que le système de lutte contre la traite soit aveugle aux victimes haïtiennes parce qu'ils ne les cherchent pas comme telles en premier lieu ? S'il existe une victime « typique » définie par la République Dominicaine, à laquelle les migrants haïtiens ne correspondent pas, il est alors peu probable qu'ils soient identifiés. Le défaut résiderait alors dans le système qui construit la conception des victimes de la traite, selon des critères ignorant l'intersection de la race, de la classe... qui détermine quel profil est supposé être le plus vulnérable.

Ainsi, à moins que les décideurs politiques ne tiennent compte de ces facteurs multiples, ils continueront à négliger les populations les plus marginalisées et les plus vulnérables, comme les migrants haïtiens.

## **VU DANS LA PRESSE ET L'ÉDITION**

**« L'Occident a financé et légitimé une parodie de démocratie formelle en Haïti »**

- **Mediapart, interview de Lyonel Trouillot, 20 août 2020**

**Pour quelqu'un qui aurait vaguement entendu parler d'Haïti, quels sont les éléments qui vous semblent essentiels à connaître pour comprendre les soubresauts qui secouent votre pays ?**

Je ferai court en disant que la modernité installée par la révolution haïtienne (anti coloniale, anti raciste, anti esclavagiste) en 1804 est mise sous séquestre dès 1806, au profit d'une alliance entre une oligarchie d'affaires et une oligarchie politique qui se partagent les richesses sans installer une sphère commune de citoyenneté. Aujourd'hui, ce système qui a perduré ne peut se régénérer que par la répression et la corruption, face aux revendications appelant à la transformation des rapports sociaux dans le sens des intérêts de la majorité. Ce dont Michel Martelly, (Président de la République d'Haïti entre 2011 et 2016, ndlr) le Président actuel, Jovenel Moïse et le Parti haïtien Tèt Kale (PHTK, ndlr) sont

le nom, c'est cette volonté rétrograde de perpétuer ces structures et mécanismes de domination-exclusion-répression. C'est une guerre ouverte entre une volonté de continuité et une demande de rupture. La communauté internationale soutient cette volonté de continuité sous prétexte de formalisme. Tous les canaux institutionnels sont interdits au peuple condamné à inventer des moyens d'expression de sa révolte et de sa volonté. C'est une honte de voir que ce combat pour une démocratie réelle n'a pas le soutien de l'Occident. C'est ce que le lecteur occidental doit savoir : en Haïti un peuple se bat contre des voleurs et des assassins protégés par l'Occident au nom d'une apparence de démocratie formelle qui ne convainc plus personne. **On a envie de crier « Black countries matter ». On le crie, mais les États et les institutions refusent d'entendre le cri. [...]**

Le centre historique de Port-au-Prince regorge de maisons centenaires de style pain d'épice, «gingerbread» mais, faute d'argent pour leur entretien et à cause des catastrophes naturelles, beaucoup sont aujourd'hui dans des états de délabrement avancé. Un nouveau chantier de restauration a été lancé dans la capitale avec le soutien financier de la Fondation de France et la Fondation Daniel et Nina Carasso.



## Les nouvelles de NIH ont une énergie durable

**NIH n°123 (11/2013) :**

**Le Monde – 15 novembre 2013 –Saint-Domingue "dénationalise" les fils de migrants**

L'image de la République dominicaine, première destination touristique de la région, a été sérieusement écornée par la sentence du Tribunal constitutionnel. Les pays de la Communauté des Caraïbes, dont Haïti est membre, ont été les premiers à la dénoncer. Important bailleur de fonds, l'Union Européenne est restée discrète après avoir reçu l'assurance qu'il n'y aurait pas d'expulsions massives vers Haïti, où la situation politique se dégrade à nouveau.

[...]

## L'ACTUALITE DU COLLECTIF HAITI DE FRANCE

L'Assemblée générale du Collectif Haïti de France s'est tenue le 19 septembre par visio conférence.

Retrouvez le compte rendu de cette réunion sur le site internet du CHF !

Merci à la participation de tous et toutes, et félicitations à nos nouveaux et nouvelles élu.e.s !



*(Bernard et Geneviève Grevéche-Leray, participant à l'AG du CHF)*

Nouvelles Images d'Haïti est un bulletin du Collectif Haïti de France 21 ter  
rue Voltaire - 75011 Paris

Comité de rédaction : Bernard LERAY-GREVECHE, Mathilde ORY, Giuliano BUZZAO Geneviève  
GREVECHE-LERAY, Yves MICHEL THOMAS

Tél : 01 43 48 31 78 / [comiteredaction@collectif-haiti.fr](mailto:comiteredaction@collectif-haiti.fr)